

Mensualisation des loyers commerciaux dans le futur projet de loi simplification

Olivia GRÉGOIRE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation avait fait part de son souhait le 5 mars dernier de mettre en place la mensualisation des loyers dans les baux commerciaux.

La ministre a annoncé ce jour l'inscription de la mensualisation et du plafonnement des dépôts de garantie à trois mois de loyer dans le projet de loi simplification porté par Bruno LE MAIRE, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Selon le communiqué de Bercy « *La disposition inscrite dans le projet de loi soumise au Conseil d'Etat permettra à chaque commerçant qui en fait la demande, y compris sur les baux en cours, d'obtenir cette mensualisation et le plafonnement des dépôts de garantie, avec la restitution de trésorerie correspondante. Cette restitution représente un mouvement de trésorerie de deux milliards d'euros. Afin de ne pas impacter la gestion administrative des baux par les bailleurs et les commerçants, la facturation pourra demeurer trimestrielle.* ».

Olivia GRÉGOIRE a déclaré : « *La mensualisation et le plafonnement des dépôts de garantie étaient attendus depuis des années par les commerçants. Ce sera désormais chose faite. C'est une décision forte, importante pour la trésorerie de nos commerçants. Je tiens à remercier les membres du Conseil National du Commerce pour leurs travaux sur ce dossier difficile mais essentiel. Je tiens aussi à saluer les contributions des bailleurs, sur le bail commercial comme plus généralement sur les mesures de simplification pour le commerce.* ».

Procos salue cette annonce : « *Si cette mesure ne résout évidemment pas l'ensemble des sujets à traiter dans le cadre des relations bailleurs-preneurs dans un monde qui subit de multiples modifications, c'est une bonne nouvelle car elle démontre la prise en compte des difficultés d'exploitation actuelles et de la nécessité impérieuse de dégager de la trésorerie et des moyens pour investir dans la transformation des modèles économiques et des points de vente, et ce, pour assurer leur attractivité.* ».

Procos remercie la ministre et son équipe ainsi que les membres du Conseil National du Commerce dont les travaux ont permis d'avancer sur ce dossier très important.

Contacts presse :

Emmanuel LE ROCH, Délégué Général - emmanuel.le.roch@procos.org
Sophie MADIGNIER, Directrice Marketing - sophie.madignier@procos.org
31, rue du 4 septembre - 75002 Paris ■ www.procous.org